

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

CINQUANTE-HUITIÈME SESSION

Comptes rendus analytiques des 1940^e à 1952^e séances plénières,
tenues au Siège, à New York, du 8 avril au 8 mai 1975

1940^e séance

Mardi 8 avril 1975, à 10 h 50.

Président : M. Iqbal AKHUND (Pakistan).

E/SR.1940

Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT déclare ouverte la cinquante-huitième session du Conseil économique et social.

Déclaration du Président

2. Le PRÉSIDENT rappelle que chaque année la première session ordinaire du Conseil économique et social est traditionnellement consacrée à l'examen des activités de l'Organisation, en particulier dans le domaine social et dans celui des droits de l'homme. A cette fin, le Conseil sera saisi du rapport de la Commission du développement social sur sa vingt-quatrième session (E/5617) et d'un certain nombre de documents portant sur des questions connexes, ainsi que du rapport de la Commission des droits de l'homme sur sa trente et unième session (E/5635). Le Conseil s'acquittera aussi pour la première fois, de manière effective, des fonctions dont l'Assemblée générale l'a chargé dans le contexte de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

3. Au cours de cette session, le Comité économique examinera les résultats de la Conférence mondiale de la population et le rapport final du Secrétaire général sur l'Année mondiale de la population (E/5602 et Corr.2). Comme les questions relatives à la population font l'objet d'un examen attentif depuis de nombreuses années et que la Conférence a représenté le point culminant des efforts déployés par la communauté internationale en vue de définir la manière dont se développera la coopération économique dans ce domaine au cours des années à venir, le Conseil souhaitera sans doute, en se fondant sur le rapport de la Conférence et sur les discussions préliminaires tenues par la Commission de la population à sa dix-huitième session dont le rapport (E/5643) compte parmi les documents dont le Conseil est saisi, parvenir à certaines conclusions de politique générale.

4. Le Comité économique sera également saisi de la question de l'examen et de l'évaluation, au milieu de la Décennie, de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale] et de l'application de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale]. Cette question a été inscrite à l'ordre du jour de la présente session, conformément à la résolution 1911 (LVII) du Conseil, par laquelle celui-ci avait décidé d'entreprendre à sa cinquante-huitième session, à l'intention du Comité de l'examen et de l'évaluation et à l'intention du Conseil économique et social à sa cinquante-neuvième session, un examen préliminaire des engagements nouveaux, changements, additions et adaptations à introduire dans la Stratégie internationale du développement pour tenir compte de la Déclaration et du Programme d'action. Le Président attire l'attention du Conseil sur le fait qu'il doit également, dans le cadre de ce point, examiner la question de la mobilisation de l'opinion publique, tant dans les pays en voie de développement que dans les pays développés, pour l'amener à appuyer les objectifs et les politiques fixés pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

5. Conformément à ce qui a été convenu lors de la session d'organisation, le Conseil examinera en séance plénière le budget-programme pour 1976-1977 et le plan à moyen terme pour 1976-1979. A cette fin, il est saisi du rapport du Comité du programme et de la coordination sur sa quinzième session (E/5632). A cet égard, le Président attire l'attention du Conseil sur la note du Bureau (E/L.1638), dans laquelle celui-ci suggère, pour éviter que des décisions contradictoires ne soient prises, que toutes les questions relatives à ce point qui figurent dans les rapports des organes subsidiaires soient examinées en séance plénière. Une proposition

similaire a été faite en ce qui concerne le calendrier des conférences.

6. Le Conseil poursuivra également en séance plénière l'examen de la question relative à la rationalisation de ses travaux qui revient à son ordre du jour depuis au moins cinq sessions ordinaires. Il serait dans l'intérêt tant du Conseil que de l'Organisation dans son ensemble que celui-ci arrive à une conclusion sur cette question à la présente session et opère les ajustements internes qui s'imposent avant la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale à l'occasion de laquelle l'ensemble du système sera réexaminé. Le Bureau a proposé que cette question soit examinée tout d'abord au cours de consultations officieuses, de façon que les membres du Conseil aient plus de latitude pour faire connaître leurs vues et qu'il leur soit plus facile de trouver des solutions susceptibles de rencontrer l'agrément général.

7. Un nombre particulièrement important de réunions et de conférences a été prévu pour 1975, au cours desquelles pratiquement toutes les questions dont s'occupe le Conseil seront abordées. Il semblerait que la sixième session extraordinaire vienne à peine de se terminer et il faut déjà préparer la septième. Les controverses soulevées par les mesures adoptées et les décisions prises au cours de la sixième session extraordinaire ne sont pas encore éteintes. Il est du devoir du Conseil économique et social d'aider à aplanir ces différences de vues et à concilier les intérêts divergents. Il est encourageant de constater que la nécessité d'une réforme en profondeur des structures économiques et d'une révision des relations économiques et sociales, tant entre les nations qu'au sein des nations elles-mêmes, commence à être acceptée, même si cela ne se traduit pas immédiatement par des décisions politiques. En outre, le climat politique semble être plus favorable à la discussion et à l'acceptation d'idées nouvelles dans les domaines économique et social. Dans ce contexte, le Conseil économique et social, par sa taille et sa composition, constitue un cadre favorable à l'exploration d'idées nouvelles et à la promotion d'un dialogue constructif.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour (E/5630)

L'ordre du jour provisoire (E/5630) est adopté¹.

Organisation des travaux de la session (E/L.1638)

8. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil) attire l'attention du Conseil sur une question qui est restée en suspens depuis la session d'organisation, à savoir celle de l'invitation des organisations non gouvernementales à la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme. A la demande du Secrétaire général, une liste des organisations ayant exprimé le désir de participer à cette conférence a été établie. Cette liste est maintenant à la disposition des membres du Conseil sous la cote E/L.1636. Une liste supplémentaire sera publiée sous peu². M. Cordovez attire également l'attention du Conseil sur une lettre, en date du 1er avril 1975,

adressée au Président du Conseil par le chargé d'affaires p.i. de l'Australie au sujet d'une invitation à la Conférence (E/L.1640), et suggère que lorsque les délégations auront pris connaissance de cette lettre la question soit examinée par le Conseil en séance plénière.

9. M. MACKENZIE (Royaume-Uni) suggère que le Conseil examine la question de l'invitation des organisations non gouvernementales à la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme dans le cadre du point 6 de l'ordre du jour, relatif aux organisations non gouvernementales, en même temps que la résolution adoptée par la Commission des droits de l'homme à sa trente et unième session et concernant la même question.

10. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande, étant donné l'importance des consultations officieuses, que l'heure à laquelle elles commenceront et le lieu où elles se tiendront soient indiqués dans le *Journal*.

11. Le PRÉSIDENT dit que, en l'absence d'objection, il considérera que le Conseil approuve l'organisation des travaux telle qu'elle figure dans le document E/L.1638, y compris la suggestion faite par le représentant du Royaume-Uni.

Il en est ainsi décidé.

12. Le PRÉSIDENT suggère que le Conseil aborde l'étude de la question relative à la rationalisation de ses travaux en séance officieuse et qu'il fixe au vendredi 11 avril à 18 heures la date limite pour la présentation des projets de résolution concernant cette question. Le Président suggère en outre que le Conseil aborde le lendemain matin l'examen du projet de règlement intérieur révisé et que, pour faciliter l'étude de cette question, il crée pour la durée de la session un groupe de travail officieux ouvert à tous les membres du Conseil, qui examinerait le rapport présenté par le Groupe de travail *ad hoc* (E/5634) et essaierait de mettre au point un texte susceptible de recueillir l'assentiment général — texte qui pourrait alors être approuvé par le Conseil le vendredi suivant. Le Président dit que, en l'absence d'objection, il considérera que le Conseil approuve cette suggestion.

Il en est ainsi décidé.

13. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil) rappelle que, par sa résolution 1905 (LVII), le Conseil a prié le Secrétaire général d'entreprendre, en prenant l'avis du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement et après avoir consulté tous les organismes et institutions intéressés des Nations Unies, une étude sur : a) les travaux effectués actuellement par tous les organismes des Nations Unies dans le domaine du développement des connaissances scientifiques et techniques et de leur transfert, particulièrement dans l'intérêt des pays en voie de développement; et b) la possibilité de créer un programme des Nations Unies pour la science et la technique, y compris sa structure, ses attributions et ses responsabilités, en vue de faciliter et d'assurer l'application de la science et de la technique au développement, en particulier dans les pays en voie de développement. Cette étude, d'une portée extrêmement large, doit être présentée au Groupe de travail intergouvernemental du Comité de la science et de la technique au service du développement, qui se réunira

¹ L'ordre du jour tel qu'il a été adopté à cette séance a paru sous la cote E/5632.

² E/L.1636/Add.1 et 2, publiés les 14 et 23 avril 1975.

du 21 avril au 2 mai 1975, après quoi, elle sera transmise au Conseil à sa cinquante-neuvième session, avec les recommandations du Groupe de travail intergouvernemental.

14. Le Secrétariat, ainsi que toutes les organisations intéressées, s'est vite rendu compte qu'il serait difficile d'établir dans les délais prévus une étude aussi vaste. Néanmoins, toutes les dispositions nécessaires ont été prises; un consultant a été recruté en 1974 et il a entrepris la première partie de cette étude, à savoir une évaluation globale des travaux effectués actuellement par tous les organismes des Nations Unies, ainsi que la mise au point d'une série préliminaire de recommandations découlant de cette évaluation. Le consultant a souligné toutefois qu'en raison du peu de temps disponible les consultations avec les divers organismes ont été moins approfondies qu'il n'aurait été souhaitable, le rapport est moins détaillé et complet qu'il n'aurait dû l'être et un certain nombre de questions importantes n'ont pas été traitées de façon suffisamment approfondie.

15. Le Secrétariat s'est efforcé de formuler ses propres vues et recommandations sur cette question complexe en s'appuyant pour ce faire sur l'étude du consultant et il a engagé des consultations initiales avec le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement et les organisations intéressées; toutefois, il s'est avéré impossible de formuler dans les délais prévus des propositions approfondies et détaillées que le Secrétaire général pourrait soumettre comme base d'une discussion sur le plan intergouvernemental. Néanmoins, cherchant à respecter le calendrier prévu, le Secrétariat a engagé des discussions avec les organisations intéressées concernant un projet de rapport préliminaire, bien que ce dernier n'ait pas été considéré comme pleinement satisfaisant par le Secrétariat lui-même. Ce processus de consultation a fait apparaître de nouvelles faiblesses dans la documentation et de nouvelles idées méritant d'être approfondies. En conséquence, suivant en cela le conseil de ses collaborateurs et tenant compte également des commentaires formulés par diverses organisations intéressées, le Secrétaire général a finalement décidé qu'il serait contraire au résultat cherché de présenter sur cette question importante une documentation que le Secrétariat ne jugerait pas appropriée. A son avis, de nombreuses questions doivent être analysées et examinées plus avant et des consultations plus intensives doivent être entreprises avec de nombreux organismes des Nations Unies. Or, cela ne peut pas être fait avant la date de réunion du Groupe de travail intergouvernemental, le 21 avril, non plus qu'avant la session d'été du Conseil.

16. Les membres du Conseil se souviendront que le Groupe de travail intergouvernemental est également saisi de deux autres questions : la question de la convocation d'une conférence de la science et de la technique et la question de l'application de la science et de la technique de façon à résoudre les problèmes des zones arides. Les commentaires du Groupe de travail doivent être soumis au Comité de la science et de la technique, au service du développement à sa session de printemps de 1976 et ensuite au Conseil économique et social. Or, les membres du Conseil ont pu noter que la documentation relative à la conférence envisagée ne contient pas les vues et recommandations du Secrétaire général; en

effet, pour des considérations de temps, le seul document qui a pu être publié est le rapport d'un groupe d'experts sur la portée et le contenu de la conférence. Le Secrétaire général aimerait beaucoup avoir le temps de formuler ses propres vues et recommandations sur cette question et il estime qu'une hâte excessive à cet égard ne pourrait être que néfaste. Il recommande donc au Conseil de remettre à plus tard la réunion du Groupe de travail intergouvernemental. De toute façon, cette réunion aurait lieu suffisamment tôt pour que le Groupe puisse présenter ses conclusions au Comité de la science et de la technique au service du développement et au Conseil économique et social en 1976 comme prévu.

17. M. GONZALEZ DE COSSIO (Mexique) a été fort désagréablement surpris par l'annonce faite par le Secrétaire du Conseil. Le Mexique, qui attache une très haute importance à la réunion du Groupe de travail intergouvernemental, en particulier à la question de la création d'un programme des Nations Unies pour la science et la technique, s'est préparé avec le plus grand soin à la réunion du Groupe et il s'opposera à ce que celle-ci soit renvoyée à une date ultérieure. De toute façon, il s'agit d'une réunion officieuse qui peut donc très bien utiliser pour ses travaux une documentation officieuse. En outre, les vues exprimées par le Groupe de travail seront sans aucun doute fort utiles au Secrétariat.

18. M. MWANGAGUHUNGA (Ouganda) estime que le Groupe de travail intergouvernemental devrait se réunir le plus tôt possible. Si, comme on l'a déclaré, le rapport du consultant n'est pas satisfaisant, le Groupe de travail devrait l'examiner et faire des observations à son sujet, ce qui permettrait de l'améliorer de façon à rendre les travaux du Comité de la science et de la technique au service du développement et du Conseil économique et social plus satisfaisants en 1976.

19. M. DATCU (Roumanie) rappelle que, dans sa déclaration d'ouverture de la session, le Président a souligné l'importance du rôle des consultations dans les travaux du Conseil. C'est en effet la méthode de travail la plus efficace et celle qui permet de gagner du temps. En général, le Secrétariat utilise cette méthode et le représentant de la Roumanie est donc surpris de la façon dont le Secrétaire du Conseil a présenté la recommandation du Secrétaire général. Cette recommandation est inacceptable pour la délégation roumaine, d'autant plus que tous les pays ont déjà pris des dispositions pour envoyer leurs représentants à la réunion du Groupe de travail intergouvernemental.

20. M. MILLS (Jamaïque) jugerait regrettable de devoir remettre à plus tard la réunion du Groupe de travail intergouvernemental; en effet, les questions inscrites à l'ordre du jour de ce groupe revêtent la plus haute urgence et les pays ont déjà pris toutes les dispositions nécessaires pour assister à cette réunion. Le représentant de la Roumanie a fait observer qu'il aurait été bon de procéder à des consultations; peut-être n'est-il pas trop tard pour engager maintenant des consultations officieuses avant de prendre une décision sur la proposition formulée par le Secrétaire.

21. M. LINDENBERG SETTE (Brésil) regretterait lui aussi qu'il soit nécessaire de remettre à plus tard la réunion du Groupe de travail. D'un autre côté, il paraîtrait peu judicieux de faire se réunir un groupe de travail aussi important si l'on ne peut lui soumettre la documentation nécessaire. Comme l'a suggéré le

représentant de la Jamaïque, il pourrait être bon de procéder à des consultations.

22. M. KITCHEN (Etats-Unis d'Amérique) dit que la question essentielle est de savoir si le Groupe de travail sera en mesure de mettre au point un programme de travail satisfaisant s'il ne dispose pas des données nécessaires. Le représentant des Etats-Unis en doute. Cela dit, s'il apparaissait que le Groupe ne pouvait s'acquitter de sa tâche au cours de la session prévue, rien n'empêcherait qu'il se réunisse ultérieurement pour finir ses travaux.

23. M. ROUGET (République fédérale d'Allemagne) regrette lui aussi que cette annonce ait été faite si tard par le Secrétariat. Si la documentation n'est pas satisfaisante — et le représentant de la République fédérale d'Allemagne tient à souligner que le Secrétariat n'en est pas responsable — le Groupe peut néanmoins étudier les documents disponibles et s'acquitter ainsi de la tâche qui lui a été confiée. La réunion doit donc avoir lieu.

24. M. MUNGAI (Kenya) estime, étant donné l'importance des questions à examiner, que les raisons avancées par le Secrétariat pour remettre à plus tard la réunion ne sont pas convaincantes. Il appuie la proposition de la Jamaïque tendant à procéder à des consultations officieuses avant de prendre une décision.

25. M. MACKENZIE (Royaume-Uni) appuie lui aussi l'idée de tenir des consultations officieuses car il serait difficile de parvenir à un consensus sans cela. Les documents établis pour cette réunion ne sont certainement pas d'une très haute qualité; il y a donc lieu de les examiner de plus près et la réunion du Groupe de travail serait probablement très utile à cette fin. Cela dit, il est certain que cette réunion sera moins productrice qu'elle n'aurait pu l'être.

26. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) a lu les documents incriminés et n'est pas surpris des critiques dont ils font l'objet. Il tient toutefois à souligner que le Secrétariat n'est pas responsable de ce que les organismes des Nations Unies n'aient pas fourni de renseignements suffisants.

27. De l'avis de la délégation soviétique, la réunion doit avoir lieu aux dates prévues sur la base de la documentation disponible. Cela dit, si la documentation sur l'un des points de l'ordre du jour est insuffisante, rien n'empêche le Groupe de travail de se réunir de nouveau ultérieurement.

28. M. OLIVERI LOPEZ (Argentine) dit que sa délégation attache elle aussi la plus grande importance à l'ordre du jour de cette réunion et qu'elle a donc été très déçue par la communication faite par le Secrétaire. A son avis, il aurait certainement été possible de préparer un document plus complet dans les délais prévus. Le Conseil se trouve dans une impasse : tous souhaitent en effet que la réunion ait des résultats positifs, mais cela

n'est pas possible avec une documentation inadéquate. D'un autre côté, il reste très peu de temps avant la date prévue pour la réunion. Le représentant de l'Argentine appuie donc la proposition de la Jamaïque tendant à organiser des consultations officieuses.

29. Le PRÉSIDENT regrette que le Conseil, ou en tout cas les membres du Bureau, n'ait pas été averti plus tôt de la situation.

30. Il semble que les membres du Conseil souhaitent dans l'ensemble remettre une décision à plus tard. Le Président suggère donc qu'ils se consultent entre eux avant de prendre une décision à la prochaine séance.

Il en est ainsi décidé.

31. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil) souhaite tout d'abord présenter des excuses pour avoir appelé si tard l'attention du Conseil sur cette question. Il aurait cependant été difficile de faire autrement en raison de certaines considérations pratiques : le seul moment où il aurait été possible de prévenir le Conseil était pendant la session d'organisation. Or, à l'époque, le Secrétariat pensait encore pouvoir élaborer la documentation nécessaire. D'autre part, il existe dans le règlement intérieur une disposition qui autorise le Secrétaire général à demander au Président du Conseil de remettre à plus tard une réunion; toutefois, il ne semble pas que cette disposition soit applicable dans le cas présent. Enfin, les consultations relatives à l'un des documents en cause ont pris fin seulement le vendredi précédent et c'est à ce moment que le Secrétaire général a décidé de recommander au Conseil de reculer la session du Groupe de travail.

32. Le Secrétaire du Conseil tient à appeler l'attention du Conseil sur le fait qu'il ne reste que 13 jours avant la date prévue pour la session du Groupe de travail et que ce délai n'est pas suffisant pour compléter la documentation. En particulier, le Secrétaire général estime qu'il faut engager de nouvelles consultations et rassembler davantage d'informations avant de publier le document relatif aux arrangements institutionnels concernant la science et la technique. D'autre part, par sa résolution 1897 (LVII), le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter au Groupe de travail un rapport contenant ses vues sur la portée de la conférence envisagée. Or, le Secrétaire général n'a pas en sa possession tous les éléments nécessaires pour présenter une opinion réfléchie.

33. Cela dit, le Secrétaire fait observer que, sauf en ce qui concerne la question des arrangements institutionnels, le changement de date de la réunion du Groupe de travail n'aurait aucune conséquence pour les travaux du Comité de la science et de la technique au service du développement en 1976.

La séance est levée à midi.